



PV de l' AG de l'AGSE Essarts Club Archerie du 9 Février 2026

Participation à l'Assemblée Générale.

Membres du comité directeur présents : Jean-Noël DETEIX (Président), Ghislain LE STER (Vice-Président & Formation), Gilles MERCIER (Trésorier & Formation), Séverine CHAMLA (Secrétaire & Formation), Michèle MESCOLA (Formation), Serge GLORIAN (Formation), Jean-Pierre LIETARD (Infrastructure+Matériel), Paul PEROUZE (Infrastructure + Matériel), Aurore NANG ONDO (Événementiel&Formation), Arnaud DELAPIERRE (Concours débutants),

Membres du comité directeur absents : Théo LAMOTHE (Formation), Sébastien DAWO (Webmaster).

Nombre d'adhérents de l'AGSE-ECA au 9 février 2026 : 58

Nombre d'adhérents de l'AGSE-ECA présents ou représentés à l'AG : 36 (24 présents + 12 représentés).

Le quorum requis pour que l'AG puisse avoir lieu (10% des adhérents avec un minimum de 10 personnes) est donc respecté. L'AG peut donc débuter à 20h57 selon l'ordre du jour suivant :

1. Rapport d'activité (saison 2024-2025)
2. Rapport d'orientation (saison 2025-2026)
3. Rapport financier & approbation des comptes (saison 2024-2025)
4. Montant des adhésions & activités financées par le club (saison 2026-2027)
5. Dépôt de gerbe par l'AGSE ECA lors des cérémonies commémoratives de l'armistice 1914-18 et 1939-45.
6. Renouvellement des membres du CoDIR
7. Questions diverses

1. Rapport d'activité (saison 2024-2025) : J.N. DETEIX

Le Président rappelle que le club a obtenu le label « AMBITION » délivré par la FFTA pour les années 2025 et 2026. C'est le second niveau des 4 labels délivrés par la FFTA. Moins de 20% des clubs sont labélisés dont 10% en « AMBITION ».

Ce label est la reconnaissance par notre Fédération des efforts de structuration réalisés, des résultats obtenus ainsi que des nombreuses actions mises en œuvre pour la découverte et la promotion du tir à l'arc dans le Sud Yvelines.

Cet effort de restructuration, en particulier avec le renforcement de l'encadrement de l'Ecole de Tir, a permis de répondre favorablement à un nombre important de demandes d'adhésions à l'AGSE ECA et de limiter autant que faire se peut les délais d'attente.

Cet ainsi que lors de la **saison 2024-2025**, le club comptait **65 adhérents** dont 2 en second club correspondant à :

- 13 adhérents supplémentaires par rapport à la saison précédente (+25%)
- 23 adhérents supplémentaires par rapport à la saison 2021-2022 (+55%)

Avec la répartition suivante :

- 37% de jeunes et 63 % d'adultes. (soit 7% de plus que la moyenne nationale - FFTA : 30%)
- 43% de femmes et 57% d'hommes. (soit 7% de plus que la moyenne nationale - FFTA : 36%)



AGSE Essarts Club Archerie

Siège social : Mairie des Essarts le Roi

SIRET- 893 472 043 00015 – APE – 9312 Z

Site internet : <https://www.eca-tirarc.com>

- 57 % Essartois et Essartois
- 80 % d'archères et d'archers avec moins de 4 ans d'ancienneté dans le club.

Le club a accueilli **12 débutants** (6 jeunes et 6 adultes) en septembre 2024 ainsi que **12 autres nouveaux archers** lors du stage découverte d'avril à juin 2025.

L'encadrement de l'école de tir a donc été renforcé pour accueillir tous ces nouveaux archers avec un Entraîneur diplômé par la FFTA ainsi que de 6 Encadrants Fédéraux. Une Encadrante Fédérale qui vient de terminer sa formation et un Entraîneur Fédéral en cours de formation viendront encore renforcer l'équipe au cours de la saison 2025-2026.

Pour accompagner cette très forte évolution de nos effectifs nous avons pu investir dans une dizaine d'arcs métalliques supplémentaires à l'attention de nos archers de 2ème et 3ème année et ce grâce en particulier à l'organisation des animations réalisées au cours de la saison passée (Fête de la Terre et 2 Team-buildings avec le CA et KONE) mais aussi en favorisant l'achat de matériel d'occasion à chaque fois que cela était possible.

La bonne nouvelle est donc que nous sommes donc en mesure de doter l'ensemble des archers de 2^{ème} année d'arcs métalliques et non pas seulement les archers compétiteurs comme nous l'avions envisagé lors de l'AG de l'an dernier.

En début de saison 2024-2025, nous avons rénové la grande cible mobile en mousse du gymnase.

La subvention 2025 de la Mairie des Essarts le Roi a contribué comme prévu à l'achat d'une quinzaine de plaques de stramit pour la réfection des cibles mobiles utilisées lors du concours annuel débutants.

Le club de l'Hay les Roses, par l'intermédiaire de Serge GLORIAN, nous a fait don d'une dizaine de chevalets et de cibles en pailles qui ont été fort utiles lors du concours débutant de juin dernier et nous ont permis de limiter d'autant le nombre de plaques de stramit investies en 2025.

Nos archers débutants ont remporté 18 podiums lors des 4 concours auxquels ils ont participé dont celui des Essarts le Roi organisé en juin dernier. Ce dernier est devenu un incontournable du calendrier des clubs Yvelinois ainsi que des départements voisins en accueillant de nouveau plus d'une centaine d'archers débutants.

Nos compétiteurs ont également obtenu d'excellents résultats en remportant **23 podiums** au cours de la saison 2024-2025 et ont clôturé la saison avec panache avec **trois médailles de bronze aux Championnats Départementaux (Ismaël-U13HCL, Manon-S1F3D et Serge-S2H3D)**. A noter que pour la 1^{ère} fois dans l'histoire du club, la moitié des podiums ont été réalisés en tir nature et 3D.

Nous avons poursuivi, comme les années précédentes, notre forte implication dans les animations aux Essarts le Roi que ce soit dans le cadre du club (Tirs de Noël, Galette, St Sébastien, Pâques...) et au-delà (Team buildings, Concours débutants, Semaine et/ou Journée Olympique, Semaine bleue, Fête de fin d'année ...)

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité lors du vote réalisé en séance.

2. Rapport d'orientation (Saison 2025-2026) : J.N. DETEIX

Notre club est et doit rester un club ludique, sportif mais également présent en compétition, où tous les archers peuvent trouver une solution adaptée à leur pratique sportive du tir à l'arc. Nous devons également entretenir notre **vocation à former de nouvelles générations d'archers et à participer aux animations sportives locales organisées par l'équipe municipale.**



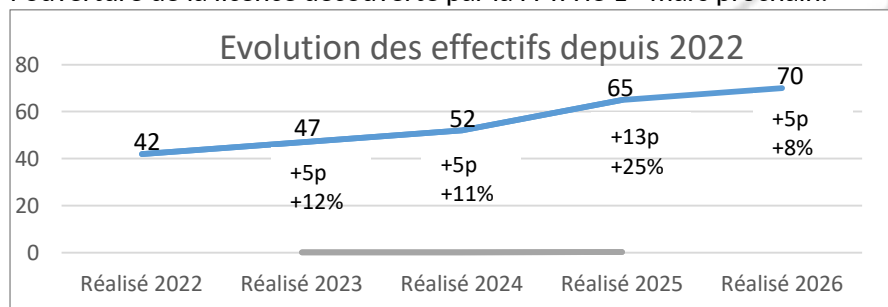
AGSE Essarts Club Archerie

Siège social : Mairie des Essarts le Roi

SIRET- 893 472 043 00015 – APE – 9312 Z

Site internet : <https://www.eca-tirarc.com>

Nous sommes actuellement **58 adhérents** dont 3 en second club auquel il faut ajouter les 12 personnes inscrites pour le stage découverte lors de la journée de la vie associative et qui seront formellement licenciés du club dès l'ouverture de la licence découverte par la FFTA le 1^{er} mars prochain.



Cet effectif de 70 adhérents qui correspond à une augmentation d'une trentaine d'archers depuis 2022 (soit +66%) n'est possible que grâce à la disponibilité des encadrants de l'école de Tir qui je le rappelle sont tous bénévoles et que je vous propose d'applaudir pour les remercier du temps qu'ils vous consacrent chaque année.

Nous devons donc poursuivre :

1/ **Le renforcement de l'encadrement de l'école de tir** pour continuer d'accueillir tous ces nouveaux archers avec la formation d'un nouvel Encadrant Fédéral (Les volontaires sont les bienvenus et le coût de la formation est prise en charge par le club)

2/ **L'animation de prestations de tir à l'arc rémunérées** comme les team-buildings que nous avons organisé la saison dernière pour 2 entreprises de la région.

3/ **La recherche de sponsors et de donateurs** comme la société de production PAMS ou plus récemment les Jeunes Agriculteurs d'Ile de France.

Et tout ceci avec l'aide de l'ensemble des adhérents du club car je vous rappelle que notre club ne fonctionne que grâce au bénévolat de ses adhérents dont certains donnent beaucoup de leur temps pour organiser et gérer les différentes activités du club (École de Tir, Jeux, maintenance, travaux ...).

J'invite donc les archers et les parents des jeunes archers à se joindre aux équipes déjà en place pour les aider et renforcer la cohésion au sein de notre club.

Nous avons également obtenu en juillet 2025, l'autorisation officielle de l'administration fiscale à émettre des reçus CERFA pour les dons et versements effectués au titre des articles 200 et 978 du CGI permettant ainsi aux donateurs de prétendre à une réduction d'impôts.

Comme je le disais précédemment, nous organiserons donc de nouveau en 2026 un stage découverte pour 12 personnes qui sera animé par Serge & Séverine. Ce stage se déroulera comme l'année dernière le samedi matin de 11h à 13h après la formation des débutants.

Pour accompagner l'évolution de nos effectifs, il nous faudra encore cette année investir dans des panoplies d'arcs métalliques supplémentaires à l'attention de nos archers de 2^{ème} année. Mais, pour des raisons budgétaires, nous ne sommes pas en mesure de confirmer à ce jour que nous pourrions attribuer un arc métallique à tous les archers en 2^{ème} année. C'est pourquoi :

- Nous encourageons les archers confirmés qui le peuvent et qui le souhaitent à investir dans leur propre matériel d'ici la fin de la saison. Les formateurs sont à leur disposition pour les aider dans leurs choix de matériel.



AGSE Essarts Club Archerie

Siège social : Mairie des Essarts le Roi

SIRET- 893 472 043 00015 – APE – 9312 Z

Site internet : <https://www.eca-tirarc.com>

- Je vous propose de valider en séance la règle d'attribution qui consistera à privilégier la fourniture d'arcs métalliques aux archères et archers qui feront de la compétition (3 concours qualificatifs + participation au CD) puis en fonction du niveau des flèches obtenues et de leur assiduité.

Concernant l'entretien de nos installations, un point sera fait prochainement avec l'équipe Infrastructure et matériel pour confirmer la nécessité de réaliser en fin de saison la rénovation de la partie gauche du mur du gymnase.

Nous continuerons de participer activement, comme les années précédentes, aux animations organisées par l'équipe municipale des Essarts le Roi.

Concernant l'accès au Gymnase des Molières :

- Le planning d'utilisation du Gymnase devrait être le même pour la prochaine saison.
- Par contre afin de mieux répartir les archers sur les différents créneaux, la répartition des groupes va évoluer. Désormais le cours du vendredi soir à 19h00 sera réservé aux jeunes non débutants. Les adultes qui étaient sur ce créneau (sans flèche rouge en 2^{ème} année ou +) seront avec les adultes confirmés sur le créneau du lundi soir. Serge sera présent sur ce créneau pour prodiguer les conseils de perfectionnement à ceux qui le souhaitent.
- De plus, le CODIR propose [à titre d'essai pour cette année] que les archers adultes débutants ayant atteint le niveau de la flèche noire [au lieu de la flèche bleue actuellement] puissent venir se perfectionner aux autres horaires des archers confirmés.
Le Codir précise qu'il s'agit bien d'une possibilité d'entraînement supplémentaire pour augmenter le volume de tir hebdomadaire et qu'elle implique donc une participation assidue à la formation débutants du samedi matin jusqu'à la fin de la saison en cours.
- Par ailleurs, nous vous rappelons que le **port de chaussures de salle dédiées est obligatoire** pour pénétrer dans la salle d'activité du gymnase.
Pour mémoire, l'extrait du règlement intérieur du gymnase à ce sujet : « Pour pénétrer dans la salle d'activité, les utilisateurs doivent porter des chaussures d'EPS dont les semelles seront parfaitement propres. Et pour observer cette prescription, nul ne sera autorisé à pénétrer dans la salle d'évolution avec des chaussures ayant été utilisées à l'extérieur ».

Le rapport d'orientation est adopté à l'unanimité lors du vote réalisé en séance.

3. Rapport financier et montants des adhésions

3.1 Rapport financier : (G.MERCIER)

Conformément aux dispositions de l'article 12 de nos statuts, voici les comptes de l'exercice 2024-2025 (5ème exercice.)

La durée de cet exercice a été de 12 mois, couvrant la saison sportive du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

La vérification des comptes 2024/2025 a été effectuée par Déile TAFFIN et Xavier SOIRAT.

Les recettes de l'exercice se sont élevées à 18 075 € comprenant :

Les cotisations d'adhésion (licences) pour 8 245€.

La location de matériel pour 2 532€

Un don des Jeunes Agriculteurs d'IDF de 1 200€

L'organisation de 2 teams-building et de 2 stages jeunes du CDY pour 1 890 €



AGSE Essarts Club Archerie

Siège social : Mairie des Essarts le Roi

SIRET- 893 472 043 00015 – APE – 9312 Z

Site internet : <https://www.eca-tirarc.com>

Une subvention de la Mairie des Essarts le Roi de 600 €

Les recettes liées à l'organisation de notre concours débutants pour 1 601 €

Les dépenses se sont élevées à 16 629 € comprenant :

Des licences versées à la FFTA pour 3 939 €

Des investissements en matériel pour 3 413 €

Des achats de fournitures, petits équipements et matériels pour 1 969 €.

Des investissements de ciblerie pour 1 799 €

La prise en charge des inscriptions aux concours des archers du club pour 553 €.

Des achats liés à l'organisation de notre concours débutants pour 705 €.

Des dépenses pour les manifestations internes (Noël, Galette des Rois, Pâques...) pour 663 €.

Des dépenses pour la fête du club de 555 €.

Des frais de formation pour 465 €

Le solde de la saison est donc positif à hauteur de 1 446 € malgré une augmentation des dépenses de + 46% par rapport à l'exercice précédent pour accompagner les évolutions d'effectifs du club mais grâce à une évolution des recettes de + de 51% par rapport à l'an dernier principalement liée à un concours débutant bénéficiaire ainsi que l'organisation des manifestation extérieures.

Il est à noter également que les gains réalisés sur la ciblerie (grâce au don du club de l'Hay les Roses) ainsi que le report de l'achat de cibles 3D pour profiter d'une future opportunité d'achat de cibles d'occasion ont également contribué à ce résultat positif.

Le solde de la trésorerie au 31 août 2025 est donc également **positif à hauteur de 4 228 € du fait des réserves de l'année précédente.** La situation financière de l'association est donc très saine mais il convient de poursuivre la diversification des recettes du club pour poursuivre les rénovations de nos installations en cours et accompagner les évolutions d'effectifs et les besoins en matériel correspondants.

3.2 Approbation des Comptes 2024/2025

Les comptes 2024-2025 sont approuvés à l'unanimité lors du vote réalisé en séance.

L'AG nomme Déile TAFFIN et Xavier SOIRAT en tant que vérificateurs des comptes 2025/2026

3.3 Cotisations 2026/2027 (J.N. DETEIX)

Compte tenu de la situation financière saine de notre club, le CoDir propose de ne pas augmenter la part Club de la cotisation annuelle pour la saison prochaine. Mais pour que cette valeur ne diminue pas non plus, il propose comme l'an dernier de répercuter, le cas échéant, les éventuelles augmentations de la part reversée à la FFTA (Fédération + Région + Dpt) dont les montants ne seront connus qu'en fin de saison.

En revanche, il est important, après avoir beaucoup investi dans le matériel d'archerie pour accompagner l'augmentation de nos effectifs, que ce poste revienne à l'équilibre dès la saison prochaine avec la location de matériel afin se redonner des capacités d'investissements sur d'autres postes comme par exemple la ciblerie.

Sachant que le tarif de location annuelle du matériel n'a pas augmenté depuis 10 ans, le CoDIR vous propose donc de le ré-évaluer à 85€ au lieu de 75€ actuellement.



AGSE Essarts Club Archerie

Siège social : Mairie des Essarts le Roi

SIRET- 893 472 043 00015 – APE – 9312 Z

Site internet : <https://www.eca-tirarc.com>

Cotisations Saison	2026/2027	2025/2026	
		Cotisation totale	Dont part FFTA
Licence FFTA compétition adulte	Part Club idem 2025/2026	150 €	84 €
Licence FFTA adulte pratique en club		125 €	71 €
Licence FFTA adulte sans pratique		95 €	39 €
Licence FFTA jeune	Part FFTA (yc Région & Dpt) revalorisée au réel des éventuelles augmentations.	135 €	58€
Licence FFSU / UNSS		97 €	20 €
2ème club		85 €	0
Licence découverte		70 €	22 €
Location annuelle du matériel (Gratuité à partir du 3ème membre d'une même famille)	85 €	75 €	
Location annuelle du matériel découverte (Gratuité à partir du 3ème membre d'une même famille)	30 €	30 €	
Kit matériel pour débutants (à ne régler que la 1ère année)	Prix Coutant	Prix Coutant	

Par ailleurs, et comme les années précédentes, les activités ci-dessous feront l'objet d'une aide financière totale ou partielle par le club avec un remboursement en fin de saison pour les archers ayant avancés les frais :

Pris en charge par le club
100% des inscriptions concours pour les jeunes.
100% des inscriptions concours pour les débutants (jeunes et adultes)
50% de 3 inscriptions concours adultes (salle + extérieur) pour les non débutants.
100% inscriptions au championnat Départemental (CDY) et régional (CRIDF)
100% inscription au Championnat de France sur décision du CoDIR.
100% formations Entraîneur fédéral /Encadrant Fédéral et formations continues entraîneurs
100% formation arbitre
100% stages Jeunes CDY et 100% formation CPS Jeunes du CDY.

Comme décidé lors de l'AG du 10 février 2025, le club répercutera de nouveau cette année des frais de dossier à hauteur de 5% pour tout paiement par Chèque Vacances ou Coupon Sport ANCV pour compenser les surcouts engendrés par ce type de paiement (commission ANCV, frais d'envoi par recommandé)

Le rapport financier, les montants des cotisations 2026-2027 ainsi que les points associés ci-dessus sont adoptés à l'unanimité lors du vote réalisé en séance.

4. Dépôt de gerbe par l'AGSE ECA lors des cérémonies commémoratives de l'armistice 1914-1918 et 1939-1945. (J.N. DETEIX)

En prévision de la clôture prochaine de l'association Avant Garde Sportive les Essarts le Roi » dite AGSE qui fédérait et coordonnait les 12 sections sportives des Essarts le Roi avant que ces dernières ne prennent leur autonomie en 2021, la Mairie nous a demandé de reprendre le flambeau pour le dépôt de la gerbe de l'AGSE au monument aux morts lors des commémorations du 8 mai et du 11 novembre.

Pour mémoire cette association, qui à l'origine était une association de tir, a été fondée en 1909 par M. BARREAU instituteur aux Essarts le Roi. Malheureusement, un nombre important de jeunes Essartois membre de cette association ne sont pas revenus vivants de la guerre de 1914-1918.

C'est pourquoi, en ces périodes troublées où la guerre est de nouveau aux portes de l'Europe, il nous est apparu important de continuer à perpétuer leur mémoire. Le CoDIR de l'AGSE Essarts Club Archerie a donc décidé de



répondre favorablement à la demande de la Mairie et officiera donc pour le dépôt de la gerbe AGSE au monument aux morts.

Il a par ailleurs été convenu que, comme dans le passé, la Mairie prenne en charge l'achat et le financement de cette gerbe.

5. Renouvellement des membres du CoDir (J.N. DETEIX)

Le CODIR est démissionnaire en totalité conformément à nos statuts. Un appel à candidature est lancé lors de l'AG : Séverine CHAMLA, Michèle MESCOLA, Aurore NANG ONDO, Arnaud DELAPIERRE, Jean-Noël DETEIX, Théo LAMOTHE, Ghislain LE STER, Jean-Pierre LIETARD, Gilles MERCIER, Paul PEROUZE, Serge GLORIAN et Thierry LECORVAISIER se portent comme candidats au nouveau Comité Directeur.

Les 12 candidats sont élus à l'unanimité lors du vote réalisé en séance.

Pour information, une réunion du nouveau Comité Directeur a été organisée à l'issue de l'assemblée Générale pour l'attribution des différents postes avec le résultat suivant :

Instance	Civilité	Prénom	Nom	Fonction
Bureau	Monsieur	Jean-Noël	DETEIX	Président (Encadrant Fédéral)
Bureau	Monsieur	Ghislain	LE STER	Vice-président – Formation (Encadrant Fédéral)
Bureau	Monsieur	Gilles	MERCIER	Trésorier - Formation (Encadrant Fédéral)
Bureau	Madame	Séverine	CHAMLA	Secrétaire -Formation (Encadrante Fédérale)
Membre	Madame	Michèle	MESCOLA	Formation (Encadrante Fédérale)
Membre	Monsieur	Théo	LAMOTHE	Formation (Encadrant Fédéral)
Membre	Monsieur	Jean-Pierre	LIETARD	Responsable infrastructure, gestion et entretien matériel
Membre	Monsieur	Paul	PEROUZE	Responsable infrastructure, gestion et entretien matériel
Membre	Monsieur	Arnaud	DELAPIERRE	Responsable organisation du concours débutants.
Membre	Madame	Aurore	NANG ONDO	Responsable événementiel - Formation (Encadrante Fédérale)
Membre	Monsieur	Serge	GLORIAN	Formation (Entraîneur E1) et Webmaster
Membre	Monsieur	Thierry	LECORVAISIER	Gestion et entretien du matériel + Evènementiel

6. Questions Diverses

- Il est rappelé que le bureau peut proposer des facilités de paiement aux archers qui en font la demande, tel qu'un échelonnement ou une baisse des cotisations. Le CCAS de la Mairie des Essarts le roi peut également fournir une aide.
- Il est confirmé que conformément à notre règlement intérieur toute demande d'inscription au club fait l'objet d'une validation par le CoDir .

Avant la clôture de la séance, le Président remet les badges Compétition Tir Nature et Tir 3D à Gilles MERCIER et le félicite pour ses excellents résultats obtenus en compétition et qui font honneur au club.

Concernant le calendrier 2025, les principales manifestations à venir sont :

- Tir de Pâques le vendredi 17 avril 2026
- Journée Portes ouvertes « Tir à l'arc au féminin » le samedi 18 avril après-midi.
- Date à définir (samedi AM) pour l'entretien des installations du jardin d'arc + marquage du terrain.
- Stages CDY jeunes sur notre terrain du 27 au 29 avril 2026
- Notre concours débutant le dimanche 7 juin 2026
- Fête du club le samedi 20 juin 2026 (attention changement de date)



AGSE Essarts Club Archerie

Siège social : Mairie des Essarts le Roi

SIRET- 893 472 043 00015 – APE – 9312 Z

Site internet : <https://www.eca-tirarc.com>

- Journée Olympique : vendredi 26 juin 2026 à confirmer
- Tir du Roy le samedi 29 aout 2026

Vous pouvez retrouver toutes ces dates et bien d'autres encore comme les passages de flèches sur notre Site Internet.

La séance est levée à 22h40.

Le Président
J.N. DETEIX

La Secrétaire
S. CHAMLA